

SAISON 2019

Ecoles de tir jeunes et adultes :

Mercredis 19 et 26 septembre sur le terrain d'entraînement extérieur de 13h00 à 19h30.

Hors écoles de tirs :

Les mardis et jeudis aux heures d'ouverture des installations et jusqu'au 10 octobre

Par courrier :

Avec la fiche d'inscription, le certificat médical ou Questionnaire de santé et un ou plusieurs chèques.

Ecole de tir jeunes – Préparation à la compétition : Mercredi après-midi

Dates	Lieux
19 septembre au 26 septembre 2018	Terrain entraînement extérieur
2 octobre 2018 au 24 avril 2019	Boulodrome
8 mai au 26 juin 2019	Terrain entraînement extérieur

Encadrement :

Dominique Borde,
Alexandre Blandin
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut le 26 septembre école de tir au boulodrome.

Ecole de tir adultes : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
19 septembre au 26 septembre 2018	18h00 – 19h00	Terrain entraînement extérieur
2 octobre 2018 au 24 avril 2019	19h00 – 20h00	Boulodrome
8 mai au 26 juin 2019	18h00 - 20h00	Terrain entraînement extérieur

Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

Particularités pour les écoles de tir jeunes et adultes pendant les vacances scolaires

- Vacances de Toussaint : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30
- Vacances de Noël : Pas d'école de tir
- Vacances d'hiver et de printemps : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)
Ecole de tir adultes

Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
1 novembre 2018 au 30 avril 2019	Jeudi	20h30 – 22h00	Boulodrome
De mai à juin 2019 (une fois sur deux)	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entraînement extérieur

Le cours sera encadré par Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.

Tournez la page

Accès libre aux installations

Hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	Mardi 2 octobre 2018 au mardi 30 avril 2019	Mardi de 20h30 à 22h30 Jeudi de 20h30 à 22h30
Cibles d'entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	<u>Période hivernale</u> : novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>Période estivale</u> : mai à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

Documents à fournir pour l'inscription

- **Fiche d'inscription 2019**
- **Demande de renouvellement de licence et d'adhésion** ou **Demande de création de licence et d'adhésion**
Documents FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).
- **Certificat médical** : Il est obligatoire. Il a une validité de 3 ans.
Dans le cas où la date du « Certificat médical » est inférieure à 3 ans => Remplir le document
« Questionnaire de santé_SPORT_cerfa_15699 ». Dans le cas contraire fournir un nouveau certificat.
- **Complément fiche d'inscription** (pour les mineurs)

L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens.

Rappel : La licence de la saison 2017-2018 est valable jusqu'au 30/09/2018 après cette date vous n'avez plus accès aux installations